

## Le militarisme français en Afrique

**N'**DIAMBOUR II. En novembre 1979, l'État Bleu mobilise ses forces armées à la suite de tensions dans les relations avec son voisin, Rouge. Le gouvernement de Bleu craint une invasion de Rouge dans une de ses provinces, la Casamance, ou bien des opérations de commandos contre des garnisons ou des centres administratifs. Le 19 novembre, le gouvernement de Bleu demande l'aide du gouvernement d'Azur auquel il est lié par un traité de défense. Azur répond sans hésitation et mobilise des forces d'intervention d'infanterie de marine près des côtes de Bleu. Le 7 décembre, les forces de Rouge envahissent la Casamance. Azur envoie des avions et des parachutistes à Dakar. Le 8 décembre, une nouvelle menace, de la part de l'État Orange, se déclare sur le flanc oriental des forces armées de Bleu. En conséquence, Bleu fait appel au traité de défense avec Azur. Au cours d'une opération en commun, du 9 au 13 décembre, les envahisseurs « rouges » et « oranges » sont pris en tenaille entre des troupes motorisées et aéroportées venant de l'Est et une force amphibie débarquée sur la côte Ouest par des navires d'Azur.

Les exercices terminés, le président Senghor, son Premier ministre, son ministre de la Défense, les chefs d'État-major des forces armées sénégalaises et françaises (le général Fall et le général Méry), ainsi que l'inspecteur des Troupes de marine et des Forces extérieures (le général Duval) président une revue militaire et un banquet pour les troupes. Du côté français, celles-ci comprennent un détachement mécanisé de quatre cents hommes du 21<sup>e</sup> Régiment de chasseurs parachutistes, une unité logistique du 14<sup>e</sup> régiment parachutiste de commandement et de soutien, des hélicoptères du 5<sup>e</sup> Régiment, des hélicoptères de combat et de la 33<sup>e</sup> Flotille d'hélicoptères de la marine française, des avions de reconnaissance Bréguet-Atlantique, des chasseurs-bombardiers Jaguar, des avions de transport Transall (omniprésents), le navire

porte-avions Foch et six autres bâtiments de guerre, y compris les navires de débarquement qui avaient porté des chars et des blindés sur les plages de Casamance (1).

N'Diambour II n'est qu'un exemple, bien que probablement le plus ambitieux, de toute une série de manœuvres auxquelles la France a participé, depuis 1965, avec ses alliés africains (2). La plupart de ces exercices de guerre ont eu lieu dans des pays avec lesquels la France entretient des relations étroites sur le plan militaire : Sénégal, Côte-d'Ivoire, Gabon, Togo, Djibouti et (après 1978) Zaïre. D'une part, ils ont confirmé ces relations, d'autre part, ils ont permis aux forces françaises d'intervention d'acquérir une expérience de combat dans des conditions tropicales tandis que les forces armées des partenaires africains en tiraient une expérience opérationnelle. C'est ainsi que les leçons de N'Diambour II ont été appliquées, par exemple, un an et demi plus tard par le Sénégal, dans son propre projet de « restabilisation » de la Gambie (l'État Orange). Plus généralement, l'apparition des parachutistes et des chasseurs-bombardiers Jaguar dans le ciel africain, les festivités et le tapage publicitaire entourant ces événements ont fourni un soutien symbolique aux gouvernements africains et aux élites au pouvoir. Les exercices conjoints ont réaffirmé la connivence idéologique sur laquelle se fonde la fraternité d'armes franco-africaine et dont le choix des couleurs utilisées pour N'Diambour II et les opérations du même genre témoigne, de façon d'ailleurs peu subtile : bleu, azur ou vert pour les forces françaises et gouvernementales ; rouge et orange pour les « subversifs » ou les forces d'invasion qu'elles combattent, qui sont toujours vaincues.

Nous avons commencé notre article de cette façon pour souligner que l'intervention militaire française en Afrique a deux aspects : l'un discontinu et conditionné par les changements de circonstances politiques, l'autre découlant de la routine de la coopération militaire entre la France et ses ex-colonies. Le premier aspect a été l'objet de controverses publiques, particulièrement du fait de la politique ouvertement interventionniste du gouvernement français au cours du septennat du président Giscard d'Estaing. C'est le second aspect, pourtant, qui a permis la création de l'infrastructure militaire nécessaire aux interventions ponctuelles. De plus, la présence de troupes et de conseillers militaires français, la consolidation et la reproduction de structures militaires nationales par l'aide étrangère et par la transmission de compétences, de valeurs et d'idéologies grâce au truchement de la formation militaire, constituent une intervention permanente. Une telle intervention ne peut qu'influer sur la configuration des forces de classes, sur l'équilibre politique interne, sur le rôle de

(1) Pour des détails sur l'opération N'Diambour II, voir *Frères d'Armes*, 103, mars-avril 1980, p. 23-32.

(2) Les premières manœuvres conjointes franco-africaines ont également eu lieu au Sénégal, en 1965.

l'État dans le processus de développement et sur les alliances extérieures des gouvernements africains et des élites au pouvoir.

La planification du transfert des tâches militaires aux jeunes États africains, à l'époque des indépendances, a été effectuée par l'État-major des Forces armées françaises, bien que le ministère de la Coopération ait pris en charge d'obtenir l'accord des gouvernements africains pour le schéma baptisé « Plan Raisonnable » (3). Les dirigeants africains eux-mêmes, en effet, s'intéressaient relativement peu aux aspects militaires de l'indépendance. Ils se préoccupaient surtout d'assurer les bases de leur pouvoir interne et de mettre en route des programmes de développement économique.

Les objectifs immédiats de ce plan étaient la création d'armées nationales aux effectifs modestes pour remplacer les forces coloniales françaises, l'intégration des soldats africains servant dans l'armée française au sein des unités militaires nouvelles et la formation accélérée d'officiers et de sous-officiers africains pour des tâches de commandement. Au-delà de ces objectifs pratiques, cependant, le plan répondait à deux desseins plus vastes. Le premier était de garantir la sécurité des États africains eux-mêmes et celle du groupe de dirigeants auxquels la France transmettait le pouvoir. La sécurité ainsi créée n'était pas innocente sur le plan politique : les responsables militaires en France avaient une expérience de quinze ans de guerre contre-révolutionnaire en Indochine et en Algérie ayant profondément marqué leur doctrine militaire (4) ; ils poursuivaient encore une telle guerre (à une échelle plus réduite) contre l'UPC au Cameroun. Les arrangements pour la mise sur pied d'une force militaire camerounaise devinrent, en fait, le modèle pour les armées des autres pays francophones (5). L'autre grand objectif était d'intégrer les États francophones de façon durable dans le cadre de la planification géostratégique de la France. En théorie, un partage des tâches devait s'instaurer entre les nouvelles armées et les gendarmeries nationales chargées de la sécurité intérieure, d'une part, et la France, d'autre part, qui, par le truchement de ses forces d'intervention, était censée défendre la région contre les menaces de l'extérieur ; mais, dans la pratique, il était impossible de faire la distinction entre sécurité intérieure et sécurité extérieure. Les traités militaires avec les États africains faisaient partie d'un réseau très dense d'accords de coopération économique et politique qui les liaient à la France et qu'ils n'avaient pas intérêt à rompre (l'excommunication de la Guinée par de Gaulle, pour avoir rejeté la Communauté, devait servir de leçon).

(3) Pour le Plan Raisonnable, voir Moshé Ammi-Oz, « La formation des cadres militaires africains lors de la mise sur pied des armées nationales », *Revue française d'études politiques africaines*, 133, janvier 1977, p. 84-99.

(4) Voir en particulier Raoul Girardet, *La crise militaire française, 1945-1962. Aspects sociologiques et idéologiques*, Paris, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Armand Colin, 1964.

(5) Ammi-Oz, art. cité, p. 86-87.

## Les accords de défense et d'assistance militaire

Les nouveaux rapports ont été établis de façon formelle par une série d'accords de défense et d'assistance militaire négociés, pour la plupart, en 1960 et en 1961, certains sur une base bilatérale entre la France et les pays concernés individuellement, d'autres sous forme d'accords de défense régionaux et collectifs comme, par exemple, celui qui liait la France aux quatre pays d'Afrique centrale. Tous les pays n'ont pas signé d'accords de défense. D'autres s'en sont retirés plus tard, comme le Congo, en 1972, et la Mauritanie et Madagascar, en 1973. La dénonciation des accords par certains gouvernements africains exposait les États signataires à des critiques et des pressions pour avoir accepté des textes révélant si clairement leur statut néo-colonial. Il s'en est suivi une série de renégociations vers le milieu des années 1970. En même temps, cependant, des pays en dehors de la sphère d'influence traditionnelle de la France se branchaient sur le réseau, comme le Zaïre, le Rwanda et le Burundi.

Les textes des accords varient d'un cas à l'autre. Pour les accords avec le Cameroun et le Togo, les textes sont sous le sceau du secret officiel et, de toute façon, ils ne nous apprendraient pas grand chose sur ce qui se passe réellement. La France est intervenue, parfois, en application d'un accord existant mais aussi sans qu'un accord existe ou en anticipant sur un accord encore à conclure, comme au Zaïre (6) ; en Centrafrique, la France est intervenue en violation du traité en vigueur (7). Certes, les accords ont aidé à légitimer et à justifier la politique française mais, dans certains cas, on s'en est servi de façon si rude que les textes en sont devenus méconnaissables. Tel est le cas, par exemple, du coup de force français contre Bokassa (l'Opération Barracuda) qui, si l'on en croit un document que nous avons eu sous les yeux, a été entrepris « à la demande du président Dacko ».

De toute façon, la forme juridique des accords est moins importante que leur contenu qui a très peu varié depuis l'indépendance. Comme le montre le Tableau I, tous les États francophones, à l'exception de la Guinée, maintiennent des accords d'assistance militaire avec la France et certains d'entre eux (le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, Djibouti, le Togo et le Cameroun) sont protégés de surcroît par un traité de défense.

Certes, au fil des années, des changements sont intervenus, mais, dans la plupart des cas, ils ont porté sur des symboles politiques (comme dans le cas des renégociations des traités de défense) ou sur des points techniques, tout en laissant inaltéré le

(6) Plus précisément, en précédant la publication d'un accord d'assistance militaire, conclu entre la France et le Zaïre en 1974 mais publié seulement plus tard. Cet accord n'était pas du même type que les traités avec le Sénégal et la Côte-d'Ivoire. Néanmoins, l'annonce qu'un accord avait

été conclu auparavant servit à réfuter les critiques exprimées au Parlement à l'égard des opérations au Shaba.

(7) Ceci d'autant plus que l'accord de défense antérieur avait été annulé quelques mois avant le coup de force pour être remis en vigueur aussitôt après l'opération.

TABLEAU I  
LES ENGAGEMENTS MILITAIRES FRANÇAIS EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

	Bases françaises (B) (1) Accords de défense (D) Manœuvres militaires conjointes (M) Accords d'assistance militaire technique (TA) (en vigueur en janvier 1980)	Troupes françaises sur des bases et ins- tallations militaires		Nombre de conseillers militaires français		Part de l'armement importé de France		Total des impor- tations provenant de France (en millions de FF)	Nombre de résidents français
		1970	1981	1965	janv. 1980	1960-69	1970-80	1980	1980
<b>Ex-colonies françaises</b>									
DJIBOUTI	B + D + M + TA	3 900	3 500	—	158	—	76,6 %	—	—
GABON	B + D + M + TA	200	500	95	132	28,5 %	52,7 %	1 844	26 824
CÔTE-D'IVOIRE	B + D + M + TA	330	400	248	111	97,0 %	57,4 %	4 803	51 233
SÉNÉGAL	B + D + M + TA	2 080	1 200	143	40	97,0 %	97,0 %	1 753	18 704
CAMEROUN	(D) (2) + TA	80	2 ou 3	152	75	75,8 %	34,5 %	3 014	16 052
R.C.A.	D (2) + TA	120	1 100	158	32	75,4 %	98,1 %	—	—
TOGO	(D) (2) + M + TA	—	—	30	71	100,0 %	56,9 %	711	3 856
TCHAD	(TA) (3)	730	—	144	81	100,0 %	98,4 %	—	—
MAURITANIE	TA	—	—	156	44	94,9 %	4,5 %	—	—
NIGER	TA	230	—	130	63	69,5 %	1,2 %	906	5 890
HAUTE-VOLTA	TA	—	—	61	18	100,0 %	47,5 %	506	3 782
BENIN	TA	—	—	43	0	100,0 %	4,4 %	569	2 398
CONGO	TA	—	—	62	8	49,9 %	24,7 %	1 099	5 863
MADAGASCAR	TA	2 650	—	411	7	73,3 %	5,7 %	1 125	17 868
MALI	TA	—	—	0	5	0 %	0 %	579	3 000
GUINÉE	—	—	—	0	0	0 %	17,5 %	—	—
<b>Autres pays</b>									
BURUNDI	TA	—	—	—	17	—	—	—	—
RWANDA	TA	—	—	—	8	0 %	71,6 %	—	—
ZAÏRE	M + TA	—	—	—	128	16,6 %	68,0 %	529	5 233

Sources : Documents officiels et rapports parlementaires ; fiches de travail du Stockholm International Peace Research Institute ; numéro spécial de *l'Expansion*, « Les 100 marchés de la France », juillet-septembre 1981 ; Pierre Dabeziès, *op. cit.*

Notes : (1) Sont incluses des bases et des garnisons où le contingent français ne dispose pas d'installations importantes sous contrôle français (en Côte-d'Ivoire par exemple). La plupart des gouvernements africains maintiennent que la France dispose seulement de « facilités » sur leur territoire (et non de bases) parce que la souveraineté sur le territoire n'a jamais été cédée. L'argument est quelque peu formaliste mais il a des implications dans le cadre du traité de défense de la CEDEAO qui, explicitement, exclut les bases dès lors que les dispositions de la CEDEAO concernant la défense seront entrées en vigueur.

(2) Les accords avec le Cameroun et le Togo n'ont pas été publiés. L'accord avec la RCA a été dénoncé peu avant le renversement de Bokassa en 1979, mais il a été rétabli depuis.

(3) Dénoncé en 1980.

projet politique central. La France a sensiblement réduit sa présence militaire directe depuis l'indépendance : de 60 000 hommes répartis sur plus de 90 garnisons en Afrique noire et Madagascar (8) en 1960, on est passé à 23 000 hommes répartis sur presque 40 garnisons en 1964 ; les effectifs de 1981 sont de 6 700 hommes en six pays. Cette réduction s'est effectuée principalement vers la fin des années soixante. Les seuls changements importants des années soixante-dix furent le retrait de la France du Tchad (qui a eu lieu deux fois, en 1975 et en 1980) et son éviction de Diégo-Suarez par Madagascar, en 1975. Au cours des quinze premières années de l'indépendance, la France avait maintenu les trois bases les plus importantes du point de vue stratégique, à savoir Dakar, N'Djamena et Diégo-Suarez. La perte des deux dernières l'obligea à redéployer ses forces (au Gabon et en Centrafrique pour l'Afrique centrale ; à Djibouti et à la Réunion pour l'océan Indien). Cependant, le retrait de la France (et la diminution des coûts et des risques militaires inhérents à une présence militaire considérable) faisait partie du plan général.

Le retrait des troupes françaises de l'Afrique et leur remplacement par des forces d'intervention stationnées en métropole était partie intégrante de la réorganisation de la défense française commencée en 1959 sous le général de Gaulle et poursuivie par les gouvernements successifs de la V<sup>e</sup> République. Des bases françaises de taille considérable représentaient un risque politique trop élevé en Afrique indépendante, bien que des facilités de transit, de soutien technique et de ravitaillement en carburant fussent toujours considérées comme essentielles dans cette partie du monde. Les forces navales - comme l'avaient montré les manœuvres franco-africaines - étaient insuffisantes en elles-mêmes dans la mesure où elles ne pouvaient pas gagner le théâtre des opérations assez rapidement pour être efficaces. L'accent fut donc mis de plus en plus sur le développement de forces mobiles aéroportées spécialement équipées pour ce genre de missions : des avions de transport Transall, des hélicoptères, des chars légers et des véhicules blindés légers, des armes mobiles antichar, des parachutistes et des chasseurs-bombardiers Jaguar pour le soutien sur le terrain. Cette consolidation des forces d'intervention fut encore accélérée sensiblement au cours du septennat du président Giscard d'Estaing comme élément d'un projet de réorganisation et de renforcement des forces armées terrestres de la France lancé entre 1974 et 1976 (9).

(8) Voir Pierre Dabezies, « La politique militaire de la France en Afrique noire sous le général de Gaulle », p. 229-262 in *La politique africaine du général de Gaulle, 1958-1969*. Actes du colloque de Bordeaux, 19-20 octobre 1979, Paris, Pédone, 1980.

(9) Sur les liens entre l'intervention militaire en Afrique et la réorganisation de la défense française, voir Pierre Lellouche et Dominique Moïsi, « French policy in Africa : a lonely battle against destabilisation », *International Security*, III, (4), Spring 1979, p. 108-133.

TABLEAU II  
INTERVENTIONS MILITAIRES FRANÇAISES EN AFRIQUE NOIRE (1)

CAMEROUN 1959-1964	Guerre contre-révolutionnaire contre l'UPC.
SÉNÉGAL 1961-1962	Soutien au président Senghor à l'occasion de l'éclatement de la fédération du Mali et de la tentative de coup d'État par Mamadou Dia (2).
CONGO 1960 ET 1962	Interventions anti-émeutes.
GABON 1960 ET 1962 1964	Interventions anti-émeutes Déjouement d'un coup d'État militaire contre le président Mba.
TCHAD 1960-1963	Interventions contre des émeutes et des révoltes mineures.
1968-1975	Guerre contre-révolutionnaire contre le Frolinat.
1977-1980	Guerre contre-révolutionnaire contre le Frolinat.
MAURITANIE 1961 1977-1978	Interventions anti-émeutes. Soutien aérien lors d'opérations dirigées contre le POLISARIO.
NIGER 1973	Déjouement d'un coup d'État militaire/mutinerie.
DJIBOUTI 1976-1977	Opérations Lovada et Saphir contre l'irréductibilisme somali.
ZAÏRE 1977 ET 1978	Défaite des rébellions du Shaba.
RCA 1979	Coup de force contre Bokassa (Opération Barracuda).

(1) Ce tableau tient seulement compte des interventions françaises les plus ouvertes et les plus « militaires ». On pourrait discuter longuement sur ce qui devrait et ne devrait pas être inclus et sur la définition exacte du rôle de la France dans chaque cas. Il y a, bien sûr, tout un éventail de situations dans lesquelles la France est intervenue plus discrètement, comme par exemple lors des tentatives conjointes du SDECE et de la CIA de déstabiliser le MPLA en Angola en 1975-1976, ou bien l'assistance secrète de la France à Hissène Habré entre son retrait du Tchad en 1980 et l'élection d'un gouvernement socialiste en 1981.

(2) On peut se demander si l'on peut parler d'intervention française en 1961-1962. Cependant, la présence française a joué un rôle certain et certaines unités de l'armée et de la gendarmerie sénégalaise commandées par des officiers français, ont dû choisir les autorités sénégalaises engagées dans le conflit auxquelles elles voulaient obéir.

Les « forces de déploiement rapide » ainsi créées comprennent aujourd'hui deux divisions et une demi-brigade motorisée et blindée : la 11<sup>e</sup> Division parachutiste (15 000 à 16 000 hommes) dans le Sud-Ouest de la France, la 9<sup>e</sup> Division d'infanterie de marine (7 600 hommes) en Bretagne et la 31<sup>e</sup> Demi-Brigade (3 500 hommes, encore en voie de création) en Provence, avec un appareil d'unités de soutien intégré de façon moins stricte (hélicoptères de combat, artillerie, missiles portables, soutien logistique). S'y ajoutent les escadres de Brest et de Toulon qui effectuent des patrouilles en Méditerranée et sur les côtes atlantiques, ainsi que les forces aériennes tactiques françaises avec des chasseurs-bombardiers Jaguar, des Transall et des avions de reconnaissance Bréguet-Atlantique. Malgré quelques insuffisances qui sautent aux yeux, et plus particulièrement le manque d'avions de transport Transall (10) qui a contraint la France à faire appel au soutien logistique américain pour l'opération du Shaba au Zaïre en 1978, cette force d'intervention est probablement capable d'intervenir plus rapidement que celles de toutes les autres grandes puissances, y compris les « Rapid Deployment Forces » des États-Unis créées récemment, dans la hâte.

Pour plusieurs raisons, l'Afrique francophone a été un élément clef dans la restructuration des forces d'intervention. Les installations militaires dont la France disposait encore étaient essentielles sur le plan logistique en raison, notamment, du manque d'avions de transport de longue distance. Elles faisaient aussi partie du système mondial de communications militaires, maintenu par la France encore de nos jours et qui, par son étendue géographique, occupe la deuxième place dans le monde, après celui des États-Unis (11). La série de manœuvres militaires conjointes franco-africaines commencées en 1965, et dont la fréquence s'est accrue vers 1975, avait pour but de familiariser les forces d'intervention

(10) L'amiral Antoine Sanguinetti soutient que cette insuffisance est délibérée en tant qu'élément d'un accord non-écrit pour coordonner les forces françaises dans le commandement de l'OTAN. Voir « Les interventions militaires françaises » in *La France contre l'Afrique*, numéro spécial, *Tricontinental*, I, 1981, Paris, Maspero. Il est plus probable que cette lacune est le résultat d'une hypothèse trop optimiste des responsables militaires français, selon laquelle la France continuerait à disposer de bases aériennes et de postes stratégiques en Afrique, comme ceux qu'elle aurait perdus à N'Djamena. La « relance » de la production des Transall était prévue dans le programme de défense giscardien. Le rayon d'action des Transall a été augmenté considérablement, à partir de 1981, par le déplacement de réservoirs de carburant supplémentaires et par la création de facilités de ravitaillement en vol. On trouvera

un exposé assez substantiel sur les bases et les capacités d'intervention de la France dans deux articles de Jacques Guillemain : « L'intervention extérieure dans la politique militaire de la France en Afrique noire » et « Importance des bases dans la politique militaire française en Afrique », *Le Mois en Afrique*, (186-187), juin-juillet 1981, et (188-189), août septembre 1981. Pour une analyse plus critique, voir *La France contre l'Afrique*, *op. cit.*, et plus particulièrement les contributions de Y. Benot, A. Sanguinetti, T. Jallaud et R. Faligot.

(11) Information fournie par Ivan Wilks du Stockholm International Peace Record Association. Le système de communications militaires de l'URSS n'a pas l'étendue de son équivalent français, mais il est évidemment plus dense à l'intérieur des frontières du bloc socialiste.



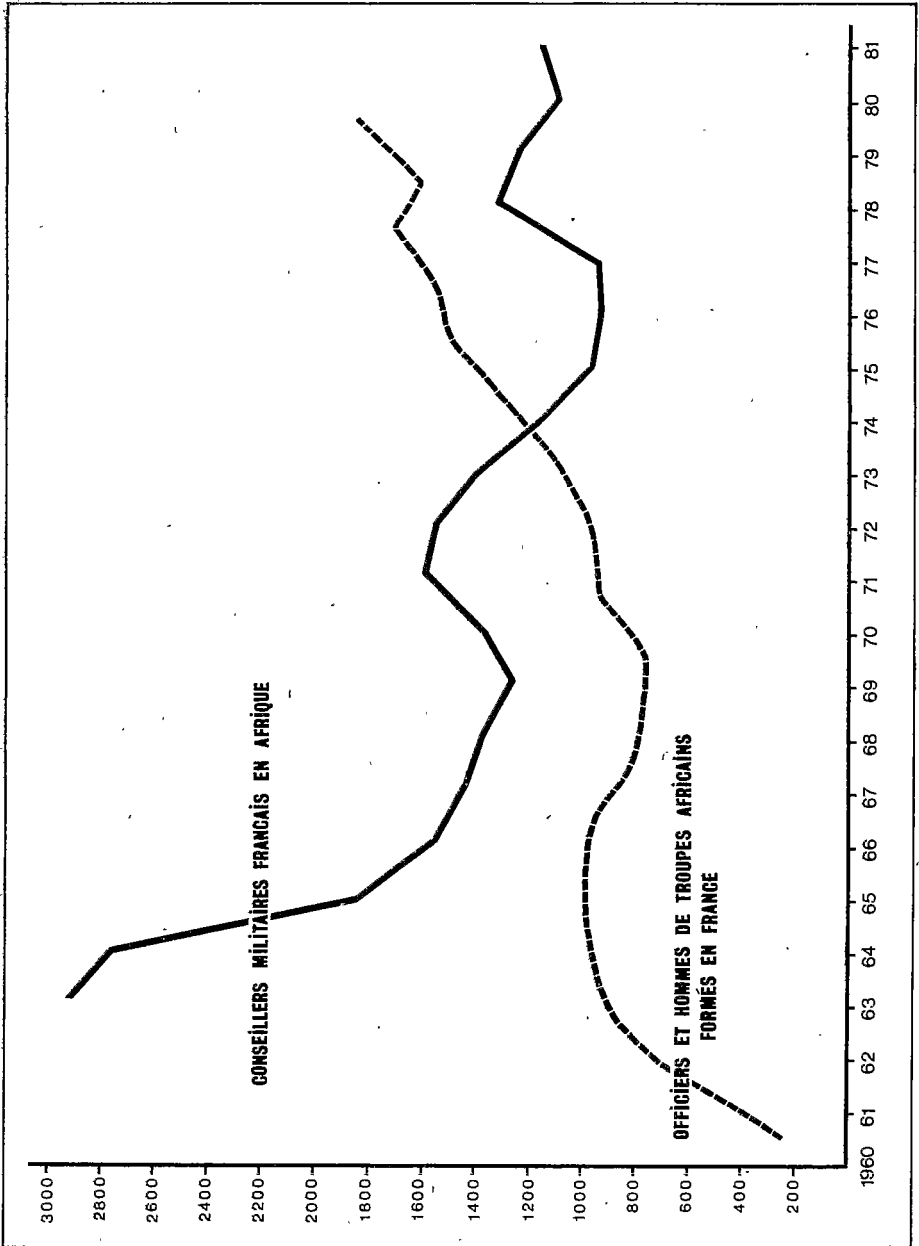
TABLEAU III

**DÉPENDANCE DE L'AFRIQUE NOIRE EX-FRANÇAISE, EX-ANGLAISE ET EX-BELGE VIS-À-VIS DE LA MÉTROPOLE POUR LES FOURNITURES D'ARMEMENTS**

1. ANCIENNES COLONIES FRANÇAISES		
Fournisseurs	1960-1969	1970-1980
FRANCE	66	50
AUTRES PAYS DE L'OTAN	10	30
PAYS SOCIALISTES	18	13
AUTRES	6	7
	100 %	100 %
2. ANCIENNES COLONIES BRITANNIQUES		
	1960-1969	1970-1980
GRANDE-BRETAGNE	32	41
AUTRES PAYS DE L'OTAN	31	41,5
PAYS SOCIALISTES	32	30
AUTRES	5	7,5
	100 %	100 %
3. ANCIENNES COLONIES BELGES		
	1960-1969	1970-1980
BELGIQUE	6	—
FRANCE	16,5	68
AUTRES PAYS DE L'OTAN	74	29
PAYS SOCIALISTES	0,5	2
AUTRES	3	1
	100 %	100 %

*Sources* : Fiches de travail du Stockholm International Peace Research Institute. Ces chiffres comprennent toutes les anciennes colonies, y compris celles (comme la Guinée) qui ont coupé tous les liens militaires avec l'ex-métropole.

TABLEAU IV  
LES TENDANCES DE L'ASSISTANCE MILITAIRE FRANÇAISE ET DE LA  
FORMATION MILITAIRE EN AFRIQUE



avec les conditions de combat et de montrer symboliquement que ces forces étaient capables d'agir outre-mer au nom de la France.

C'est dans ce cadre que nous devons examiner la longue liste des interventions françaises ayant eu lieu depuis l'indépendance et que nous avons résumées dans le Tableau II. Au cours des premières crises consécutives à l'indépendance, c'est-à-dire dans les années soixante, la France a fréquemment fait appel à ses troupes pour briser des émeutes et pour maintenir au pouvoir les gouvernements établis. Puis, à partir de 1965, elle a limité pendant une certaine période son intervention militaire directe au seul Tchad. Au cours du septennat du président Giscard d'Estaing, de 1976 à 1980, se produisit une autre vague d'interventions. Cette nouvelle tendance à intervenir était en partie la réponse à une série de crises ayant secoué le continent africain à la suite des révolutions éthiopienne et portugaise. Cependant, la réponse agressive de la France à ces événements était aussi conditionnée par un dispositif militaire préparé plusieurs années auparavant.

Cette préparation ne comprenait pas seulement le regroupement des forces d'intervention en métropole mais aussi la consolidation des structures militaires nationales en Afrique et, au-delà, celle des classes nationales au pouvoir. La France a participé à cette dernière entreprise de différentes façons. L'État-major français avait conçu et préparé au début le « Plan Raisonnable » sur lequel se fondaient les armées francophones ; il a fourni également une aide pour organiser les armées africaines, tout au long de la période de l'indépendance et, plus particulièrement, pour préparer les plans de réorganisation d'un certain nombre d'armées africaines à partir de 1974, c'est-à-dire à l'époque où la France était en train de restructurer ses propres forces d'intervention. La France est restée le principal fournisseur d'armes pour la majorité de ses ex-colonies (Tableaux I, III et IV) alors qu'elle s'introduisait en même temps sur d'autres marchés militaires comme le Zaïre et (plus récemment) le Nigeria. De plus, la France a fourni des coopérants militaires et s'est occupée de la formation des cadres africains en métropole, ceci en vertu des accords d'assistance militaire technique maintenus avec toutes les ex-colonies françaises (à l'exception de la Guinée) et, depuis environ 1975, avec le Zaïre, le Rwanda et le Burundi. Le nombre de coopérants militaires français en Afrique a tendance à diminuer, alors que le nombre d'Africains en formation en France a tendance à s'accroître (Tableaux IV et V).

Dans l'ensemble, l'influence de la France sur les armées africaines n'a guère connu de déclin, elle s'exerce seulement à un niveau plus élevé de la hiérarchie de la reproduction militaire. Des fonctions quotidiennes de commandement, et de l'entraînement militaire de base au cours des années soixante, on est passé, au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, à la formation

technique (12), à l'instruction de commandements plus avancés et à la création d'académies militaires et d'écoles spécialisées en Afrique même (13). Il s'est créé, de plus, un réseau très dense de relations personnelles entre militaires africains et militaires français (et sans doute aussi entre marchands d'armes). Une série de revues militaires spécialisées ont vu le jour, telles que *Frères d'Armes*, publication semi-officielle destinée aux armées africaines et éditée par le Centre militaire d'information et de documentation sur l'outre-mer, *Afrique Défense* et *Revue africaine de stratégie* (14), ces deux dernières étant publiées en liaison étroite avec l'industrie d'armement française dont les produits bénéficient d'une publicité considérable.

### La présence française

A travers le transfert d'une technologie militaire et la diffusion d'une culture militaire, la France exerce une influence qui se fera sentir longtemps encore après le retrait de ses dernières troupes du continent africain. Comme le disait, en un langage quelque peu fleuri, un sociologue militaire français éminent (et ex-colonel de parachutistes) : « *Si le concept de défense, par nature politique, se révèle évolutif et mouvant, il n'en va pas de même pour celui d'assistance militaire technique. Cette dernière, en effet, est non seulement source de liens étroits et permanents, mais, perdant sa connotation administrative, se traduit tout naturellement dans l'armée en termes concrets d'appartenance et de complicité, de hiérarchie ou de camaraderie, de promotion ou d'ancienneté. La personne du général de Gaulle, l'attachement culturel des élites et la spécificité militaire, voilà peut-être, depuis l'indépendance, les trois fondements majeurs de notre réussite et de notre pérennité en Afrique* » (15).

Cependant, à l'intérieur de la communauté des États africains et de sa fraternité d'armes, il existe une stratification bien précise qui, dans ses grandes lignes, correspond aux intérêts économiques de la France, au nombre de résidents français (voir Tableau I), et à la qualité des liens entre la France et les élites au pouvoir de chaque pays. Au centre, se trouve un ensemble de pays (la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal, le Cameroun et, de façon plus marginale, le Togo) où les capitaux français sont le plus

(12) Ces développements sont liés aux ventes d'équipements militaires plus complexes à un certain nombre de pays africains.

(13) Un des aspects les plus intéressants de ces écoles est qu'elles ont été conçues davantage en termes de besoins régionaux que nationaux, et cela donne lieu à des échanges de stagiaires entre les différents pays de la région.

(14) Récemment, cette revue a changé de titre pour devenir *Stratégie, Afrique, Moyen-Orient*, ce qui reflète l'intérêt croissant de la France pour les marchés militaires au Moyen-Orient. Les éditeurs de cette revue ont également aidé à produire des magazines militaires sur papier de luxe pour les forces armées du Sénégal, du Togo, du Cameroun et du Zaïre.

(15) Pierre Dabiezies, *op. cit.*, p. 241.

engagés, dont l'économie a le mieux bénéficié de la zone franc et dont le personnel politique a été le plus stable depuis l'indépendance (à l'exception du Togo dont la stabilisation date de 1967). Tous ces pays ont des régimes civils, sauf le Togo. La Côte-d'Ivoire, le Gabon et le Sénégal hébergent encore des garnisons françaises. Ces cinq pays ont conclu des traités de défense et des accords d'assistance avec la France, à l'exception du Cameroun ; ils participent régulièrement à des manœuvres militaires avec les forces armées françaises. Depuis 1976-1977, on peut ajouter à ce groupe le Zaïre, bien que, dans ce cas, il existe un accord d'assistance militaire plutôt qu'un traité de défense et que le Zaïre dépende moins exclusivement de la France en raison de ses liens avec les États-Unis.

Pour le Zaïre, comme pour les autres États cités, la France a été le fournisseur le plus important d'armes et d'équipement militaire, pendant la plus grande partie de la période post-coloniale (Tableau VI).

TABLEAU V

## LES BUDGETS DE LA COOPÉRATION MILITAIRE FRANÇAISE DEPUIS 1970

<i>Année</i>	<i>Budget définitif (en millions de FF)</i>	<i>Excédent du « budget définitif » par rapport au « budget initial » (en millions de FF)</i>	<i>Pourcentage des fournitures de matériel militaire par rapport au budget</i>	<i>Pourcentage de la coopération militaire dans l'ensemble du budget de la coopération</i>
1970	154	+ 17,5	25 %	12 %
1971	181	+ 9,7	25 %	13 %
1972	210	0	33 %	14 %
1973	198	- 6,0	29 %	11 %
1974	232	+ 5,5	37 %	11 %
1975	230	0	32 %	11 %
1976	328	+ 78,1	43 %	13 %
1977	414	+ 151,0	45 %	15 %
1978	644	+ 263,6	51 %	19 %
1979	634			17 %
1980	636			16 %
1981	652			17 %

*Sources* : Rapports au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan sur le Projet de loi de finances pour 1980 (annexe n° 9), 1981 (annexe n° 9) et 1982 (annexe n° 26).

TABLEAU VI  
LES EXPORTATIONS D'ARMES FRANÇAISES EN AFRIQUE

Année	Valeur totale des armes exportées en Afrique		Pourcentage des armes exportées en Afrique noire par rapport à l'ensemble des exportations d'armes	Pourcentage des armes exportées en Afrique du Nord et au Moyen-Orient par rapport à l'ensemble des exportations d'armes	Valeur totale des exportations d'armes françaises (en francs courants)	Pourcentage des exportations d'armes par rapport à l'ensemble des exportations françaises
	En millions de FF courants	En millions de FF 1969				
1977	480	255	3,3 %	47,3 %	14 680	4,6 %
1978	695	335	4,0 %	53,0 %	17 170	4,8 %
1979	550	240	2,7 %	52,3 %	20 460	4,8 %
1980	870	345	2,7 %	58,0 %	23 440	4,8 %

Source : *Rapport fait au nom de la Commission des Finances, de l'Économie Générale et du Plan sur le Projet de loi de Finances pour 1982 : annexe n° 44 Défense*, Paris, Assemblée Nationale, document 470, 1<sup>re</sup> session ordinaire, 1981-1982.

Un second groupe se compose de pays plus pauvres et pour la plupart sahéliens — la Haute-Volta, le Niger, la Mauritanie et, jusqu'en 1980, le Tchad — auxquels la France s'est intéressée soit à cause de leurs ressources naturelles (Niger, Mauritanie, République centrafricaine), soit à cause de leur situation stratégique (Tchad). Ces pays ont tous connu des coups d'État militaires et, à l'exception de la Haute-Volta, ils ont tous eu à subir, à un moment ou à un autre, au cours de leur histoire, des interventions militaires françaises. Aucun d'entre eux n'a été lié au système militaire français de façon aussi étroite que les néo-colonies formant le noyau de ce système et leurs relations militaires avec la France ont été de caractère plus diversifié. Parmi eux, le Tchad occupe une position unique par l'ampleur de la présence militaire française jusqu'en 1980 et par le fait que cette présence, en fin de compte, n'a pas réussi à contenir le raz-de-marée révolutionnaire.

Viennent, enfin, les pays qui se sont tenus à l'écart du système militaire français : la Guinée, le Mali, le Bénin, le Congo et Madagascar. En raison des circonstances très spéciales de sa décolonisation, la Guinée est le seul pays à avoir rompu entièrement avec la France pendant quinze ans. Les autres, bien qu'ayant dénoncé les pactes de défense, ont néanmoins maintenu un minimum de liens avec l'ancienne métropole par les programmes de coopération militaire, tout en recevant principalement leur équipement, leur formation et leur aide d'autres sources, essentiellement de l'URSS et des pays socialistes. De tels liens, même minimums, sont importants, car ces pays restent ainsi en contact avec le cycle de la reproduction militaire française, ce qui laisse la porte ouverte à une réintégration plus complète (possibilité d'ailleurs réelle depuis que la France s'est dotée d'un gouvernement socialiste).

Une brève comparaison avec la Grande-Bretagne fera ressortir la position unique que la France occupe en Afrique. C'est en 1964 que l'armée anglaise est intervenue pour la dernière fois en Afrique noire, ceci pour mettre fin à des mutineries dans les armées du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie (bien que des troupes britanniques aient aidé à garantir la passation des pouvoirs au Zimbabwe en 1980). Il n'y a pas de manœuvres conjointes avec des armées africaines (16) et la défense des intérêts britanniques en Afrique ne fait pas partie des plans de défense de l'Angleterre (17). Cette non-intervention, cependant, ne découle pas d'un choix délibéré, elle est plutôt le résultat, d'une part, du déclin de la Grande-Bretagne en tant que puissance mondiale et,

(16) Des forces britanniques ont participé, avec des forces armées africaines, à des exercices d'entraînement, mais jamais à des manœuvres de grande ampleur faisant appel à des unités importantes et à un équipement lourd (blindés, hélicoptères, aviation) venus de la métropole.

(17) On discute actuellement, dans les cercles militaires britanniques, sur la question de savoir si la Grande-Bretagne doit se préparer à intervenir plus activement dans le Tiers monde. Cependant, le fait est là, l'Angleterre n'a pas les moyens d'une telle politique.

d'autre part, d'une réorganisation de ses priorités défensives en fonction de l'Alliance atlantique et des clivages très profonds apparus au sein de la société britannique elle-même. On pourrait dire que le capitalisme anglais en déclin s'est replié sur lui-même au lieu d'emprunter la voie de l'expansion dans le Tiers monde et que l'Irlande du Nord a pris la place de l'Afrique dans les préoccupations militaires anglaises.

On doit ajouter que des relations de défense comparables à celles établies entre la France et l'Afrique n'auraient pas été acceptables pour les pays anglophones, en raison de leur dimension, de leur diversité économique et d'une plus grande capacité à se suffire sur le plan militaire. Comme le montre le Tableau III, les ex-colonies britanniques ont diversifié, beaucoup plus tôt que les États francophones, leurs sources d'équipement militaire. Il en est allé de même pour l'aide et la formation dans les autres domaines. Le contraste est frappant entre l'ensemble de la présence militaire française (7 800 hommes dont 6 700 troupes opérationnelles et 1 100 coopérants) et les quelque 300 à 400 militaires britanniques servant en Afrique, presque tous à des postes de formation et non pas en service opérationnel. La force d'intervention britannique, les *Special Air Services*, est comparable à la Légion étrangère française mais certainement pas à l'ensemble des forces d'intervention françaises (dont la Légion fait partie mais en tant qu'élément modeste et moins lourdement équipé que l'ensemble).

Il est intéressant de noter, cependant, que plus l'on remonte la chaîne de la reproduction militaire, plus l'influence britannique est présente. C'est aux forces armées britanniques que le Ghana et le Nigeria ont confié, en 1967, la création de leurs académies militaires et ce sont des militaires britanniques qui y sont employés pour former leurs commandants et leurs lieutenant-colonels de carrière. C'est vers la Grande-Bretagne, entre autres, que s'est tourné le Zimbabwe pour transformer ses forces révolutionnaires et antirévolutionnaires, divisées entre elles, en une force militaire intégrée. Les deux anciennes puissances coloniales ont finalement formé et reproduit des structures et des comportements militaires à leur image. La différence principale réside dans leurs politiques de défense respectives et dans leur présence plus ou moins directe sur la scène militaire africaine.

(traduit de l'anglais par R. Buijtenhuijs)

N.D.L.R. : L'interruption des relations postales entre le Ghana et la France au mois de janvier nous ont contraints à repousser à notre prochain

numéro la publication de la deuxième partie de l'étude de R. Luckham. Nous prions l'auteur et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.